

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017 A 18H30

L'an deux mil dix-sept, le 17 novembre, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

09 novembre 2017

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie Aurégan, Eric Lebourg, Alain Bodot, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Mickaël Quibel, Pascale Moka, Alain Reine, Isabelle Ridel, Dominique Sancier

En exercice : 15

Nbre de Conseillers

Etaient excusés : Mme Béatrice Creignou, M. Julien Hébert,

Présents : 13

Pouvoir de Mme Béatrice Creignou à M. Alain Bodot
Pouvoir de M. Julien Hébert à M. Norbert Letellier

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Monsieur Mickaël Quibel

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Réflexion sur la distribution des containers
3. Avenant N°1 à la convention de fourniture d'eau
4. Demande de remboursement auprès du SIVOS des charges de fonctionnement engagées par la commune d'Ambrumesnil pour l'année 2017
5. Repas des Aînés
6. Rémunération de prestation des personnes assurant le service du repas des Aînés
7. Colis de Noël des Aînés
8. Suppression de l'attribution de compensation négative 2003 pour 16 communes des ex Communauté de Communes Saône et Vienne et varenne et Scie
9. Remplacement de plusieurs arbres face au château rue de l'Ancienne Mare
10. Réfection d'une tombe dans le cimetière
11. Remplacement des fenêtres de la mairie
12. Fixation du prix pour une insertion publicitaire dans le journal communal
13. Achat d'une tonne à eau à Monsieur Paté
14. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le vote pour les travaux dans l'ancienne salle de classe d'Ambrumesnil ainsi que la fixation du loyer de celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 29 septembre 2017

Monsieur le Maire revient sur différents points du compte rendu :

- Implantation d'une table de pique-nique : Monsieur Letellier expose que cette table a été livrée et est en ce moment stockée. Dès que l'agent communal aura un peu de temps, il mettra en place une plateforme cimentée sur laquelle sera posée ladite table. L'endroit est toujours arrêté derrière la mare.

- Bus scolaire : Le zébré au sol aurait dû être fait aux vacances de la Toussaint, il est prévu avant la fin décembre.

- Citerne gaz : Concernant la cage de sécurité qu'HABITAT 76 veut implanter au-dessus de la citerne gaz alimentant la résidence des Pommiers, les négociations sont toujours en cours.

- Centre de loisirs 2018 : A compter du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Terroir de Caux prend la compétence pour ce qui est de la mise en place des centres de loisirs. Il serait question de regrouper les enfants sur des bourgs plus importants (Luneray pour notre commune), sur toute la journée, avec un ramassage dans les tous les villages. Une réflexion sera menée en début d'année 2018 pour venir en aide financièrement aux familles désireuses de mettre leurs enfants dans ces centres. Les tarifs ne sont pas à ce jour encore connus, ni les lieux définitifs.

- Pancarte « PARKING » : Suite à la demande de plusieurs conseillers, une pancarte « PARKING » a été commandée et est arrivée, elle sera bientôt installée près de la mare pour améliorer la signalétique.

- Lotissement de Clercy : A ce jour quatre compromis sont signés. Les premières maisons devraient sortir de terre courant janvier/février.

- Bâtiment communal : La réception de travaux aura lieu lundi 20 novembre prochain, Monsieur le Maire invite les conseillers à être présent.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

Rajout – Travaux dans l'ancienne salle de classe d'Ambrumesnil et fixation du montant du loyer de cette salle à compter du 1^{er} janvier 2018

Monsieur Letellier rappelle qu'au dernier conseil municipal, les conseillers ont été informés qu'une école de dessin allait s'installer dans l'ancienne classe élémentaire d'Ambrumesnil. Pour ce faire, ce local a besoin de quelques aménagements :

- la pose d'un chauffe-eau 30 litres pour disposer d'eau chaude plus la pose d'un évier, devis de l'entreprise Leclerc 1 423.53 € H.T.
- L'achat d'un évier avec meuble bas et haut fournis par la mairie, pour environ 500.00 €H.T.
- D'une armoire métallique fermant à clé pour le stockage de produits dangereux et inflammables pour environ 700.00 € H.T.

Il est aussi question de fixer le loyer de ce local. Monsieur Letellier propose 250 € /mois comprenant l'eau, l'électricité, le chauffage et la téléphonie.

Un bail sera rédigé auprès de Maître Vannier, notaire à Ouville la Rivière.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTENT pour toutes ces dispositions.

Monsieur Quibel demande si les habitants d'Ambrumesnil pourront bénéficier de tarifs préférentiels ?

Madame Letellier Angélique demande si, comme il a été dit lors du dernier conseil, il reste bien des places disponibles pour les habitants, s'ils désirent s'inscrire ?

Monsieur Letellier posera ces questions lors de sa prochaine entrevue avec la professeure.

2. Réflexion sur la distribution des containers

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Terroir de Caux espère pouvoir commencer la livraison des containers aux communes en milieu de semaine 49. Nous ne savons pas, à ce jour, la date d'arrivée des containers qui seront entreposés sur l'aire de jeux fermée près du stade.

Mais il est question de réfléchir sur la distribution de ceux-ci.

Les conseillers se proposent de participer un samedi toute la journée. Monsieur Reine et Lebourg se proposent pour un dimanche matin. Madame Legouez ne participera pas pour raison de santé.

Monsieur Reine veut bien prêter sa remorque, si besoin.

Les personnes ne pouvant d'aucune manière récupérer leurs containers sur ces deux périodes proposées devront en informer la mairie qui trouvera une solution de substitution pour palier à cela. Une information avec coupon réponse sera envoyée à tous les foyers.

Si l'agent communal devait être mis à contribution sur les périodes arrêtées et que celles-ci ne rentrent pas dans le cadre de ses heures, une compensation financière sous forme de subvention exceptionnelle lui sera octroyée.

Il sera proposé aux habitants d'Ambrumesnil de mettre le numéro de leur maison à l'intérieur du couvercle par souci d'esthétique et qu'il n'y ait pas d'échanges involontaires entre voisins.

3. Avenant N°1 à la convention de fourniture d'eau

Monsieur le Maire explique que la fourniture d'eau par Dieppe Maritime à la commune d'Ambrumesnil en 2005 était gérée par le SAEP d'Offranville. Par la suite, le SAEP a été dissout mais la convention liant la Communauté d'Agglomération de la région Dieppoise à la commune d'Ambrumesnil est restée sous l'intitulé « convention de fourniture d'eau par Dieppe Maritime au SAEP d'Offranville ».

La Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise demande aujourd'hui à la commune de bien vouloir voter pour l'avenant N°1 qui consiste à remplacer « convention de fourniture d'eau par Dieppe Maritime au SAEP d'Offranville » par « convention de fourniture d'eau par Dieppe Maritime à la commune d'Ambrumesnil »

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTENT pour cette disposition.

4. Demande de remboursement auprès du SIVOS des charges de fonctionnement engagées par la commune d'Ambrumesnil pour l'année 2017

Au vu des statuts du S.I.V.O.S, notamment l'article 2 qui informe que le syndicat a pour objet : « la création, l'organisation, le fonctionnement et l'entretien de classes », monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer sur le principe d'un remboursement auprès du SIVOS des charges de fonctionnement engagées par la commune d'Ambrumesnil au titre de l'exercice 2017 – et ce, du fait du siège commun du S.I.V.O.S. d'Ouille la Rivière – Saint Denis d'Aclon - Ambrumesnil pour la mise à disposition du bureau au premier étage de la mairie, la maintenance du matériel et l'entretien des classes assuré par Mme Noblesse, agent technique rémunéré par nos soins.

Et de proposer que cette répartition des dépenses de fonctionnement qui incombent à la mairie (eau, électricité, chauffage, maintenance des extincteurs, les frais de téléphone et d'internet ainsi que les frais de ménage) pour l'année 2017 soit chiffrée comme suit :

- Eau	150 €
- Electricité	800 €
- Chauffage	2 300 €
- Maintenance des extincteurs	100 €
- Frais de téléphone et d'internet	1 250 €
- Frais de ménage	2 400 €

Pour un montant total de 7 000 € à reverser à la commune d'Ambrumesnil.

L'école d'Ambrumesnil ayant fermé définitivement ses portes le vendredi 7 juillet 2017, la demande de remboursement se fera sur le premier semestre 2017 comme suit :

$$7\ 000\ € / 2 = 3\ 500\ €$$

En ce qui concerne le deuxième semestre, ne seront pris en compte que les :

- Frais de téléphone et d'internet	330 € (Contrat non résiliable).
- Frais de ménage	1 200 €

Soit un total de 5 030 €.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité** :

VOTENT pour que le SIVOS rembourse la somme de 5 030 € à la commune d'Ambrumesnil au titre de l'année 2017 pour les charges de fonctionnement engagées par celle-ci

5. Repas des Aînés

Monsieur le Maire expose qu'il y a 69 présents au repas des Aînés de cette année. Le nombre augmente d'année en année et il s'en félicite.

Il fait la lecture du menu et annonce que cette année encore, une animation est prévue.

12 colis seront portés aux personnes ne pouvant assister à ce repas.

Il propose que le repas reste sur cette période octobre/novembre qui est plus propice pour

avoir la majorité des Aînés de la commune.

Les Membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibérés,

-**DECIDENT** d'organiser un repas le Dimanche 26 novembre 2017 et d'inviter les personnes d'Ambrumesnil âgées de 63 ans dans l'année et plus à ce repas traditionnel.

- **DEMANDENT** à Monsieur le Maire de faire le nécessaire dans ce sens et de proposer une juste indemnisation aux personnes assurant le service à cette occasion.

6. Rémunération de prestation des personnes assurant le service du repas des Aînés

Monsieur le Maire propose de récompenser l'initiative sociale des serveuses qui officient lors du Repas des Aînés.

Les Membres du conseil municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibérés :

-**DECIDENT** de faire un don de 100 € à chacun des bénévoles.

7. Colis de Noël des Aînés

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 20 janvier 2017 :

« Suite à la réclamation d'un couple n'habitant plus la commune depuis les vacances d'été, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer pour arrêter les conditions d'attribution des colis de Noël aux aînés de la commune.

Plusieurs conseillers font la remarque que le fait de donner un colis aux aînés de la commune n'est pas obligatoire, ce n'est pas un dû, au contraire c'est un présent que la municipalité tient à offrir, en fin d'année, aux personnes ayant 65 ans et plus. »

*Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :*

VOTE Pour que les personnes bénéficiant d'un colis au moment de Noël soient résidentes à titre permanent sur la commune d'Ambrumesnil

Il rappelle que l'année dernière, les habitants d'Ambrumesnil de 65 ans et plus se sont vu proposer une liste de divers produits festifs à l'épicerie de Madame Bonnet accompagnée d'un café, thé ou chocolat et que cette formule a paru satisfaire tout le monde.

Monsieur le Maire propose de refaire à l'identique.

Plusieurs conseillers proposent de se fournir ailleurs qu'à l'épicerie de Madame Bonnet pour les colis de Noël. Ils font remarquer que celle-ci n'est pas toujours ouverte aux propositions de la mairie pour travailler lors des manifestations qui ont lieu tout au long de l'année.

Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Les Membres du Conseil Municipal, **à la majorité des voix (6 pour, 5 abstentions, 4 contre)**, après avoir délibérés :

- **DECIDENT** de maintenir la formule de l'année dernière et de se fournir à l'épicerie de Madame Bonnet

8. Suppression de l'attribution de compensation négative 2003 pour 16 communes des ex Communauté de Communes Saône et Vienne et

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges

transférées, s'est réunie le 21 septembre 2017 afin de déterminer le montant des attributions de compensation pour les vingt cinq communes qui appartenaient à l'ancienne Communauté de communes des Trois Rivières ainsi que les trois communes de la Communauté de communes du Bosc d'Eawy, Bracquetuit, Cressy et Cropus, lesquelles étaient en fiscalité additionnelle et se prononcer sur la suppression, à compter de 2017, de l'attribution de compensation négative 2003 pour seize communes des ex Communautés de communes Saône et Vienne et Varenne et Scie.

Aussi, il appartient aux communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la notification, de se prononcer sur ce rapport.

Après avoir pris connaissance du rapport,

Les Membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibérés :

APPROUVENT le rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de charges en date du 21 septembre 2017

9. Remplacement de plusieurs arbres face au château rue de l'Ancienne Mare

Monsieur le Maire explique que le long du stade jusqu'au rond point vers Offranville, les arbres sont soit abimés soit en très mauvais état.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour les remplacer.

Le devis retenu est celui des pépinières BELLET avec un montant T.T.C. de 3 046,20 € pour le remplacement de 24 arbres.

Pour effectuer ces travaux, il faudra prendre un arrêté qui fermera la route.

L'agent communal procédera à l'abattage des arbustes, un devis auprès d'un professionnel va être demandé pour les arbres plus imposants.

Renseignements seront pris auprès de la gendarmerie pour sécuriser le chantier

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité** :

VOTENT pour le remplacement des arbres rue de l'Ancienne Mare et pour que les pépinières BELLET fassent le travail

10. Réfection d'une tombe dans le cimetière

Monsieur le Maire explique que dans le cimetière, une tombe délabrée d'un soldat mort pour la France risque de tomber sur une pierre tombale voisine au risque de l'endommager. Un devis pour la remise en place de ce monument ainsi que remise en état des caractères existants a été demandé à l'entreprise RIVIERE. Il se monte à 705.00 € H.T.

Après s'être entretenu avec les membres de l'Amicale des Anciens combattants, l'association a proposé à la mairie de participer pour moitié au règlement de la facture.

Cette proposition a été acceptée par Monsieur le Maire.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité** :

VOTENT pour la remise en place de cette tombe et la participation de l'association des anciens combattants

11. Remplacement des fenêtres de la mairie

Monsieur Letellier expose qu'il était question de remplacer toutes les fenêtres de la mairie sur le budget 2018.

Des devis ont été demandés dans ce sens.

La rénovation des châssis se monte à 19 932.50 € H.T. pour petits carreaux et une variante avec grands carreaux pour 17 209.78 € H.T. Une forte plus-value sera envisagée si on conserve les arrondis des fenêtres.

Les avis étant partagés et ne permettant pas une décision immédiate, Monsieur Letellier propose au conseil d'étudier les propositions, de venir regarder de plus près les différentes possibilités déjà présentes sur les façades de la mairie.

Une demande de subvention auprès du département va être faite à la suite de la décision du conseil

Monsieur le Maire explique qu'il a ajouté le remplacement d'une porte d'évacuation à la salle des douze étoiles d'Or pour un montant de 3 579.20 € H.T. et deux portes situées aux vestiaires du football pour un montant de 6 362.40 € H.T.

Un vote définitif sera pris lors du prochain conseil.

Madame Ridel demande s'il est toujours d'actualité que le club house soit repeint.

Monsieur Quibel lui répond par l'affirmative, le club de football peut prendre en charge ce travail si la mairie fournit la peinture.

12. Fixation du prix pour une insertion publicitaire dans le journal communal

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :
- **DECIDENT** de maintenir les deux tailles/deux tarifs d'insertion publicitaire dans le journal communal pour l'année 2016 :

- 8,5 cm sur 5 cm 20 €
- 17.5 cm sur 6 cm 40 €

Monsieur le Maire rappelle que les entreprises qui optent pour une insertion publicitaire dans le journal communal bénéficient d'une publicité gratuite dans le site internet d'Ambrumesnil.

13. Achat d'une tonne à eau à Monsieur Paté

Monsieur le Maire expose qu'un aménagement a été fait au bâtiment communal pour recevoir une tonne à eau.

Monsieur Paté détient une tonne d'occasion qu'il céderait à la commune pour le prix de 500 €.

Monsieur le Maire fait passer des photos de cette tonne.

Les conseillers acceptent cette offre, mais l'achat sera validé à deux conditions :

- Le tracteur communal doit être apte à tracter ce matériel.
- La tonne doit être exempte de toutes fuites

Si cet achat se concrétise, il faudra équiper cette tonne d'une plaque pour qu'elle puisse circuler sur la route.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTE pour l'achat de cette tonne sous réserve qu'elle puisse être tractée par le tracteur de l'agent communal

14. Questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du CICOGE (Comité intercommunal de coordination gérontologique) lui faisant part qu'une habitante a bénéficié de

l'installation d'un appareil de télé-assistance gratuitement du fait que la commune leur verse une subvention annuelle de 100,00 €.

- La chorale de Bacqueville en Caux remercie chaleureusement la commune du versement de la subvention de 50,00 €.
- Monsieur Lebourg fait part au conseil de la demande d'un historien qui propose de faire la mise en page d'un livre sur Ambrumesnil. Ce livre contiendrait de 32 à 36 pages, 400 exemplaires seraient édités pour un coût de 15 000 € environ. Au vu des dotations actuelles versées par l'état et qui diminuent d'année en année, le conseil est unanime sur le fait que la commune ne peut pas se permettre de dépenser cette somme, ni cette année ni dans le futur.
- Monsieur Bodot demande si la date de la cérémonie des vœux est fixée. Monsieur Letellier lui répond qu'il met en place une réunion le mardi 28 novembre prochain en mairie avec les présidents des associations ainsi que les adjoints pour arrêter les dates des manifestations des associations sur l'année 2018. Il imagine poser les vœux le vendredi 19 janvier 2018.
- Stade : des malfaçons ont été constatées concernant les travaux du stade. Monsieur le Maire attend la réception des travaux.
- Panneaux aux entrées du village : Monsieur Letellier montre au conseil une proposition de Monsieur Vincent, ferronnier, pour un montant de 1 176 € T.T.C. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.
- Lave-vaisselle du Parvis : Monsieur Sancier demande si le lave vaisselle de la salle du Parvis pourrait être changé comme cela a été le cas pour celui de la salle des douze étoiles d'or. Monsieur le Maire explique qu'il reste des questionnements sur la manière de fonctionner de celui des 12 étoiles d'or et qu'il a des retours négatifs. Il fera des propositions pour celui du Parvis, comme cela avait été dit au budget 2017, quand les problèmes de fonctionnement de celui posé à la salle des 12 étoiles d'or seront totalement résolus.
- Monsieur Sancier propose à Monsieur Letellier de louer la salle du Parvis à des musiciens plusieurs fois par mois. Monsieur le Maire va étudier cette demande en amont avec les intéressés qui voudront bien lui en faire la demande.
- Prochain conseil municipal : vendredi 26 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h15, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.